

Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse
Herausgeber: La Croix-Rouge suisse
Band: 73 (1964)
Heft: 8

Artikel: Qui donnera des soins?
Autor: Buffat, Jean-David
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-684019>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Soins infirmiers: Sonnette d'alarme

Dans l'étude entreprise par Rosmarie Lang et Magdelaine Comtesse que la Croix-Rouge suisse publia en 1959 sous le titre « Les Services infirmiers en Suisse face aux exigences actuelles et futures » l'on pouvait lire entre autres que « la pénurie de personnel infirmier se fera sentir avec le plus d'acuité dans les années 1960-1963, c'est-à-dire lorsque, conjointement, divers importants projets d'agrandissements seront achevés et que l'on aura atteint le dernier délai consenti pour l'introduction de l'horaire de travail hebdomadaire de 54 heures » (actuellement de 48 heures dans certains grands hôpitaux universitaires).

Aujourd'hui, dans le domaine des soins infirmiers, l'offre ne suffit plus à la demande bien que le recrutement de nouvelles candidates à la profession augmente régulièrement d'année en année (faute de quoi de nombreux établissements hospitaliers auraient déjà été contraints de fermer leurs portes). En 1959, l'on estimait qu'il fallait former environ 4500 infirmières et infirmiers en soins généraux pour arriver à combler le déficit présumé enregistré dans un délai de 7 ans, soit jusqu'en 1966. Le but à atteindre aurait donc été de délivrer annuellement 1100 diplômes en soins généraux et 300 en psychiatrie, c'est-à-dire presque deux fois plus que ce n'est effectivement le cas actuellement...

Quelles sont alors les raisons réelles de la pénurie d'infirmières, de cette pénurie dont l'acuité n'est pas sans causer des soucis sérieux tant à la Croix-Rouge suisse — que la question préoccupe en premier chef — qu'à tous les milieux intéressés au problème?

Depuis une dizaine d'années le besoin d'infirmières n'a cessé de croître. Les demandes sont si nombreuses que les écoles, malgré la meilleure volonté dont elles puissent faire montre ne sont plus en mesure d'y subvenir... Ces besoins supplémentaires en perpétuelle augmentation sont dus à divers motifs.

Le Dr Jean-David Buffat, privat-docent de chirurgie et président de l'Ecole romande d'infirmières de la Croix-Rouge suisse « La Source », à Lausanne, a présenté un exposé à ce sujet lors de la dernière Assemblée générale de la section de Lausanne de la Croix-Rouge suisse. Laissons-lui la parole. La rédaction

Qui donnera des soins?

Dr Jean-David Buffat

La question est à l'ordre du jour dans les cercles Croix-Rouge et au sein des organisations professionnelles. Malgré les études qu'elle a suscitées déjà, au cours de ces derniers mois en particulier, il n'a pas encore été possible de trouver une solution satisfaisante, soit « la » solution qui permettrait de parer à l'angois-

sante pénurie sévissant aujourd'hui aussi bien parmi le personnel infirmier ou le personnel soignant proprement dit que parmi le personnel médical. Une plus large information du public en la matière permettrait-elle — comme on l'espère... — d'améliorer la situation dans un avenir plus ou moins proche?

Les malades

Limitons-nous ici aux *malades en soins généraux* et bornons-nous aussi à dépeindre en détails la situation telle quelle se présente dans le canton de Vaud. Sinon pour les chiffres et les détails, elle n'est guère différente dans les autres régions de Suisse. Dans le canton de Vaud, l'hospitalisation des malades dans un établissement cantonal, dans des hôpitaux régionaux ou dans des cliniques privées ne commença à se réaliser qu'au début du siècle passé. Actuellement, le canton dispose, à l'intention des malades en soins généraux:

d'un hôpital cantonal de 1135 lits

de 20 hôpitaux régionaux totalisant 1845 lits

de 16 cliniques privées avec 638 lits.

L'on dispose ainsi d'un total de 3618 lits pour une population qui se chiffre à 472 407 habitants pour l'ensemble du canton. Chiffre insuffisant car l'on manque encore, spécialement pour les cas chroniques et les

vieillards de possibilités de placement dans des hôpitaux du type B que l'on appelle aussi « hôpitaux de placement ».

Ces dernières années, en effet, l'on a principalement construit des hôpitaux du type A, soit les hôpitaux où l'on pose des diagnostics et applique des traitements.

Les projets actuellement à l'étude ou en voie d'exécution devraient toutefois permettre au canton de Vaud de disposer d'un effectif de quelque 5000 lits en 1980.

Mais en établissant ces projets, a-t-on tenu suffisamment compte de l'accroissement démographique et du nombre sans cesse plus grand de malades devant être hospitalisés?

Si l'on veut assurer le bien-être de nos malades, il devient urgent d'augmenter le nombre des lits du type A et du type B tout en examinant la part qui doit être faite à l'Université sur le plan de la recherche scientifique et de la formation du corps médical.

(suite page 9)

Ce film d'André Mettraux a été réalisé à la demande de « La Source », Ecole romande d'infirmières de la Croix-Rouge suisse, à Lausanne.

D'une durée de projection de 15 minutes, cette bande sonore et en couleurs montre le rôle de plus en plus efficace que l'infirmière joue dans la société, hors de l'hôpital et la place importante qu'elle occupe dans les services hospitaliers où son travail, sans perdre de ses qualités morales et psychologiques prend un caractère de plus en plus technique, faisant de l'infirmière d'aujourd'hui la réelle collaboratrice des médecins.

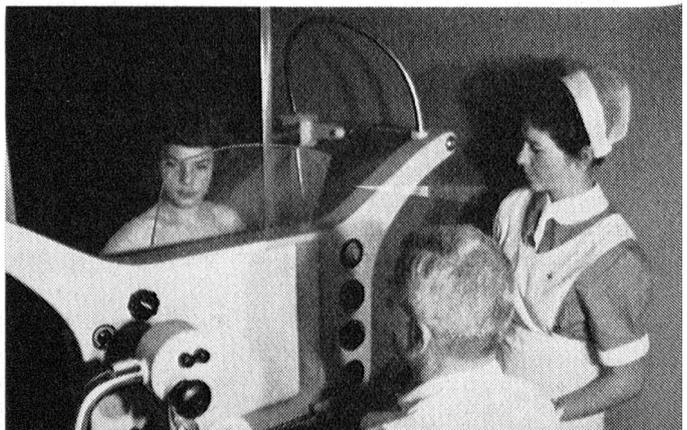


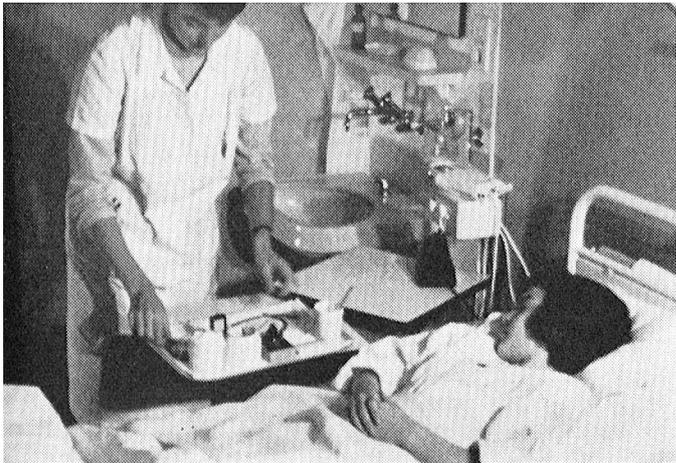
L'infirmière d'usine: avant tout un travail administratif;

L'infirmière visiteuse doit faire montre de qualités psychologiques toutes spéciales qui lui permettent d'entrer dans l'intimité des foyers;

L'infirmière chargée du dépistage des lésions thoraciques au moyen de la radiographie est également une excellente organisatrice;

L'infirmière scolaire, toujours sur la brèche est appelée aujourd'hui par le maître de gymnastique qui, au cours d'une leçon remarque qu'une de ses élèves présente certains troubles.





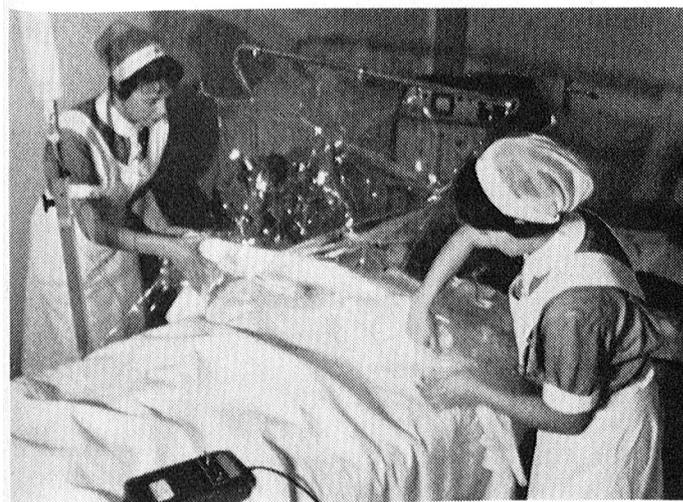
Suspectant quelque chose de sérieux, l'infirmière scolaire conduit l'enfant chez le cardiologue. Assisté de son infirmière privée, ce dernier procède à une radioscopie puis à un cathétérisme du cœur.

Il ordonne une intervention chirurgicale. L'enfant entre en clinique.

Elle est soumise à divers contrôles et examens avant l'opération.

La même infirmière s'occupera d'elle tout au long de son séjour.

Nous voici dans la salle d'opération où nous faisons connaissance avec l'infirmière instrumentiste dont la principale qualité est une connaissance parfaite des techniques de sa profession.



L'intervention a eu lieu. L'enfant s'est réveillée. Déjà l'infirmière d'étage, « son » infirmière est à son chevet et la ramène dans sa chambre où l'on branche les divers appareils qui assureront le contrôle des suites opératoires immédiates.

Ces contrôles sont répétés à intervalles réguliers, de jour comme de nuit et l'infirmière de veille reçoit les instructions de l'infirmière de jour.

Les jours ont passé... L'enfant rétablie quittera bientôt la clinique pour retrouver sa place dans la société: en l'occurrence son école!

Pour la Suisse française et ses 1 216 251 habitants, l'on dispose de **7 écoles d'infirmières en soins généraux** et de **3 écoles d'aides-soignantes pour établissements médico-sociaux** (pour l'ensemble du pays, 34 écoles d'infirmières en soins généraux et 8 écoles d'aides-soignantes sont à ce jour reconnues par la Croix-Rouge suisse).

Cantons	Habitants	Moyenne approximative des diplômes d'infirmières en soins généraux et des certificats d'aides-soignantes pour établissements médico-sociaux reconnus par la CRS délivrés annuellement *
<p>Vaud</p> <p>4 écoles d'infirmières</p> <p><i>Lausanne:</i> La Source, Ecole romande d'infirmières de la CRS; Ecole d'infirmières et d'infirmiers de l'Hôpital cantonal; Ecole d'infirmières Bois-Cerf;</p> <p><i>Saint-Loup/Pompaples:</i> Ecole d'infirmières de l'Institution des Diaconesses</p> <p><i>Lausanne:</i> 1 école cantonale d'aides-soignantes pour établissements médico-sociaux</p>	472 407	100
<p>Genève</p> <p>1 école d'infirmières</p> <p><i>Genève:</i> « Le Bon Secours » exploitant également 1 section d'aides-soignantes pour établissements médico-sociaux</p>	259 234	15
<p>Valais</p> <p>1 école d'infirmières</p> <p><i>Sion:</i> Ecole valaisanne d'infirmières</p>	177 783	30
<p>Fribourg</p> <p>1 école d'infirmières</p> <p><i>Fribourg-Pérolles:</i> Ecole d'infirmières</p>	159 194	28
<p>Neuchâtel</p> <p>Pas d'école d'infirmières En création à <i>La Chaux-de-Fonds</i>: 1 école cantonale d'aides-soignantes</p>	147 633	—
<p style="text-align: right;">Total</p> <p>* Estimation des années 1961, 1962, 1963.</p>	1 216 251	185

Le personnel soignant

Si la vigne a été importée dans notre pays par les Ordres religieux de Bourgogne, ce sont les Sœurs de l'Hôtel-Dieu de Beaune qui, en 1829, introduisirent l'assistance aux malades.

Rappelons-nous cependant qu'en 1778 déjà, Jean-André Venel créa à Yverdon la première école de sages-femmes puis la première Clinique orthopédique fondée à Orbe en 1780.

Deux autres dates encore sont importantes pour nous dans l'histoire des malades:

L'année 1842 qui vit la création de la première communauté de Sœurs protestantes fondée à Saint-Loup par le Pasteur Louis Germond; et l'année 1859 où se créa, à Lausanne la première école laïque d'infirmières du monde fondée par Monsieur et Madame Agénor de Gasparin. Cette école, devenue celle de « La Source » puis, dès 1923, l'école romande d'infirmières de la Croix-Rouge suisse.

De création plus récente: l'Ecole d'infirmières et d'infirmiers de l'Hôpital cantonal et l'Ecole d'infirmiers de Bois-Cerf, toutes deux à Lausanne.

Le canton de Vaud dispose ainsi de trois écoles d'infirmières en soins généraux et d'une communauté de Sœurs protestantes.

En 1962, ces écoles ont délivré 88 diplômes; en 1963, 102.

Sur le plan national, le nombre moyen des diplômes délivrés entre 1952 et 1956 était annuellement de 460; pour les années 1957 à 1962, ce chiffre s'est élevé à 592; en 1963, les 34 écoles d'infirmières en soins généraux reconnues par la Croix-Rouge suisse ont décerné 670 diplômes.

De prime abord, ce chiffre paraît très important, réjouissant aussi. Pourtant l'on s'aperçoit bien vite qu'il est en quelque sorte « fictif », c'est-à-dire que très rapidement il va, dans la pratique, s'abaisser rapidement. Ceci pour de multiples raisons dont les principales sont:

— la diminution du nombre des infirmières-religieuses. Alors qu'en 1944, le 40 % des nouvelles diplômées étaient des religieuses, ce chiffre n'est plus que de 10 % en 1964;

— l'infirmière-religieuse demeure en principe fidèle à sa vocation et à son poste, alors que l'infirmière laïque quitte la profession en forte proportion;

— le mariage est l'une des causes majeures qui décident l'infirmière à quitter la profession. L'on estime qu'après 15 ans d'activité, la proportion des infirmières mariées s'élève à 60 %;

— les départs pour l'étranger sont également l'un des facteurs incriminés. A fin 1961, 1200 infirmières suisses travaillaient hors de nos frontières;

— le changement de profession ou d'activité, en particulier la spécialisation expliquent pourquoi si peu d'infirmières continuent à donner des soins aux malades. Or, cette spécialisation est devenue indispensable. Elle concerne le travail en salle d'opération, auprès des médecins, dans des usines, auprès des organismes officiels de l'Etat ou d'autres institutions d'utilité publique.

Chiffres et données à l'appui: sur 10 infirmières formées, il ne resterait, au bout de quelques années, qu'une infirmière donnant des soins aux malades.

Dans le canton de Vaud et dans le secteur des soins généraux toujours l'on dispose aujourd'hui d'un effectif de 650 infirmières diplômées suisses pour un total de 3618 lits. A ce chiffre de 650 infirmières suisses viennent

s'ajouter 250 infirmières étrangères qui représentent le 38 % de l'effectif total des 900 infirmières en activité à ce jour dans les établissements du canton. Sur le plan suisse, cette proportion est de 20 %.

Ce pourcentage élevé d'infirmières étrangères contribue à masquer la situation réelle. Et l'on se demande: que se passerait-il le jour où ces infirmières devraient rentrer dans leur pays de façon plus ou moins rapide, en cas de conflit ou d'autres circonstances?

Ce chiffre de 900 infirmières diplômées travaillant actuellement dans le canton de Vaud paraît tout d'abord élevé, car il signifierait que l'on dispose d'une infirmière pour quatre lits. Mais soulignons d'emblée que l'infirmière ne peut rester 24 heures sur 24 auprès d'un malade; elle a droit aussi à des vacances. Dans les services, les mutations sont donc très fréquentes et leur bon fonctionnement nécessite parfois la présence de 6 infirmières pour s'occuper d'un seul patient pour une durée de 24 heures. Pour faire face à cette situation, il s'est révélé nécessaire de faire appel à du personnel auxiliaire pour soigner les malades. Certains de ces aides ont un diplôme, d'autres n'en ont point.

Au nombre des premières, nous trouvons les aides-soignantes qui obtiennent un certificat reconnu par la Croix-Rouge suisse après 18 mois de formation théorique et pratique. Ces aides-soignantes travaillent de façon indépendante dans les établissements médico-sociaux.

Nous trouvons aussi les aides-hospitalières qui travaillent sous la responsabilité d'infirmières diplômées et subissent une formation de 12 mois dans des écoles placées sous la responsabilité des Etats.

Nous trouvons enfin, mais il s'agit ici de collaboratrices bénévoles, des auxiliaires-hospitalières Croix-Rouge qui obtiennent une attestation de capacité après une formation théorique de quelque 30 heures et un stage de 15 jours en milieu hospitalier.

Qui donnera des soins?

La réponse, maintenant peut être donnée. Souvent, ce seront des infirmières étrangères auxquelles nous sommes reconnaissants de l'aide qu'elles nous apportent.

Mais trop souvent ce sera du personnel insuffisamment formé et non-diplômé.

Pour que la situation se stabilise, pour que tous les malades reçoivent des soins donnés par une infirmière diplômée, il faudrait, actuellement pour le seul canton de Vaud, un effectif supplémentaire de 300 à 400 infirmières. Où les trouver?

Les quatre écoles vaudoises ont délivré 88 diplômes en 1962, 102 en 1963. A elles quatre, elles ne peuvent recevoir ensemble plus de 170 élèves, chiffre qui pourrait être porté à 200 d'ici quelques années mais demeure cependant absolument insuffisant.

Le seul remède serait d'étudier la possibilité d'augmenter le nombre des places dans certaines écoles, éventuellement de créer de nouveaux centres de formation. Ces efforts devraient être fournis tout à la fois sur le plan privé, par certaines institutions et par l'Etat.

A l'heure actuelle, la profession d'infirmière, son statut, ont atteint un niveau tel que les jeunes filles sont de plus en plus nombreuses à embrasser la carrière. Les reproches que l'on pouvait formuler peut-être encore il y a quelques années à l'égard d'un « métier » trop dur, d'un travail trop absorbant et mal rétribué n'ont plus leur raison d'être.

Mais si nombreuses soient-elles, les jeunes candidates, devraient être bien plus nombreuses encore.